



Impôts revenus fonciers - La meilleure façon de procéder ?

Par **Dodo92**, le **17/10/2018** à **08:49**

Bonjour à tous,
Contexte : J'ai fait l'acquisition d'un bien immobilier en Juillet 2016 que j'ai directement mis en location. Sur l'année 2017, c'était une location vide. Fin 2017, j'ai décidé de meubler l'appartement et de le louer en LMNP à partir de 2018. J'ai bien entendu effectué la déclaration d'activité (formulaire p0i) et j'ai bien reçu mon numéro de Siret en cours d'année.
En Décembre 2018, je vais acquérir un second bien qui sera également destiné à la location. A partir de Janvier 2019, il sera également en LMNP.
Avec cette configuration, le prélèvement à la source etc.. J'ai peur de prendre la mauvaise décision quant à la déclaration de mes revenus fonciers.
Voici ma question : Je souhaiterais savoir quelle est la meilleure façon de procéder au niveau de la déclaration fiscale.
Par exemple, j'ai lu qu'il était possible de déduire les frais de notaire si l'on déclare en LMNP régime réel. Cela pourrait être intéressant .. Cependant est-ce possible au vu de ma configuration ?
Y-a-t-il une meilleure façon de procéder ?
Je vous remercie
Bonne journée !

Par **morobar**, le **17/10/2018** à **09:24**

Bonjour,
Vous êtes sur un site de renseignements juridiques et non de conseils en stratégie financière.
Vous connaissez semble-t-il les options qui s'offrent à vous, il n'y a donc pas d'interrogation à caractère juridique.